

# Accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour l'Ontario

Le 7 juin 2018, il y a eu un changement de gouvernement dans la province. Au cours de la campagne électorale, le Parti progressiste-conservateur a promis d'instaurer un remboursement des frais de garde pouvant atteindre 75 pour cent du tarif demandé, lequel remboursement sera déterminé selon une échelle mobile (pouvant atteindre 6 750 \$ par enfant jusqu'à l'âge de six ans).<sup>19</sup>

Cependant, une étude récente réalisée en Ontario sur l'abordabilité des services de garde qui a examiné le remboursement des frais de garde en tant qu'une de six politiques en matière d'abordabilité, a conclu qu'une telle mesure aurait « des conséquences très négatives pour les familles à faible revenu » [Cleveland, Karshinsky et Colley, 2018].

L'analyse suivante porte sur les engagements et les mesures mises de l'avant par le précédent gouvernement libéral en Ontario.

Remarque : En Ontario, les municipalités jouent un rôle unique en matière de services de garde. Le gouvernement subventionne 47 gestionnaires locaux des systèmes de services de garde, lesquels ont la responsabilité de planifier et de gérer les services de garde, d'administrer les subventions pour frais de garde et d'allouer des ressources additionnelles.

## Coup d'œil sur l'Ontario

### Places

- Les places offertes en garderies agréées sont suffisantes pour répondre au besoin de 29,1 pour cent des âgés de zéro à cinq ans (2016).<sup>20</sup>
- La prématernelle 4 ans à plein temps et la maternelle 5 ans à plein temps sont offertes à tous, mais ne sont pas obligatoires.

<sup>19</sup> Le parti évalue que le coût d'un tel remboursement est d'environ 389 millions de dollars par année [Parti progressiste-conservateur de l'Ontario, 2018].

<sup>20</sup> Les provinces et les territoires offrent tous des services de garde en milieu familial réglementés, mais on ne dispose pas de la répartition par tranche d'âge (0 à 5 ans et 6 ans à 12 ans). En 2016, les places en services de garde réglementés (garderie et service de garde en milieu familial) en Ontario répondaient au besoin de 21,3 pour cent des enfants âgés de zéro à douze ans.

Tarifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tarifs de garde à temps plein quotidien en garderie (2015) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poupons - 57 \$</li> <li>• Bambins - 48 \$</li> <li>• Enfants d'âge préscolaire - 42 \$</li> </ul> </li> <li>• Tarifs de garde à temps plein médians par mois dans Toronto (2017) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poupons : 1 758 \$</li> <li>• Bambins 1 354 \$</li> <li>• Enfants d'âge préscolaire 1 212 \$</li> </ul> </li> </ul>
Mode d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 22 pour cent des services de garde réglementés pour les enfants âgés de zéro à douze ans sont à but lucratif (2016).</li> <li>• L'Ontario se démarque en ce que les municipalités et des administrations locales exploitent des services de garde réglementés (environ 6 pour cent des places en 2014).</li> </ul>
Salaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaire horaire brut médian versé aux éducatrices et éducateurs : 17,29 \$ (2012)</li> <li>• Salaire horaire brut médian versé aux directrices et directeurs 22,50 \$ (2012)</li> </ul>
Allocations provinciales (2015-2016)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions pour frais de garde : 739 911 506 \$</li> <li>• Financement ponctuel <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de dépenses en capital pour les collectivités 8 274 822 \$</li> <li>• Financement de dépenses en capital pour les écoles 828 645 \$</li> <li>• Écoles francophones 4 321 084 \$</li> </ul> </li> <li>• Financement récurrent <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions d'exploitation/fonctionnement 305 597 980 \$</li> <li>• Soutien aux besoins particuliers 104 374 241 \$</li> </ul> </li> <li>• Autres programmes de financement 6 476 621 \$</li> </ul>
Dépenses totales pour les services de garde réglementés : <b>1 169 784 899 \$</b>	

## Initiatives récentes en Ontario

Depuis 2010, plusieurs nouvelles initiatives ont été mises en œuvre :

- Le déploiement des maternelles 4 ans et 5 ans à temps plein (achevé en 2014/15).
- L'instauration de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*, qui inclut des règlements et des normes actualisés en matière d'agrément. La loi stipule aussi que le programme cadre *Comment apprend-on* est le guide pédagogique officiel pour la petite enfance dans la province.

Le 6 juin 2017, le gouvernement a publié le *Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et la garde d'enfants de l'Ontario* [gouvernement de l'Ontario, 2017]. Ce cadre oriente le Plan d'action quinquennal de l'Ontario pour l'accès universel aux services de garde d'enfants, publié en 2017. En vertu du plan quinquennal, le gouvernement s'engage à doubler la capacité des services de garde réglementés pour les enfants âgés de zéro à quatre ans en mettant l'accent sur les secteurs public et à but non lucratif. Les sept domaines d'action prioritaires du plan se déclinent comme suit :

1. Accroître l'accessibilité
  - Soutien accru pour améliorer l'accès aux services de garde réglementés pour les enfants âgés de zéro à quatre ans.
  - Plan d'expansion mixte comportant une bonification des subventions d'exploitation et d'immobilisation et accordant la priorité au secteur à but non lucratif.
  - Création d'un fonds d'innovation qui appuie le développement de services de garde dans le secteur à but non lucratif, dans les collectivités insuffisamment desservies et qui offrent des horaires atypiques.
2. Assurer l'abordabilité
  - Mettre en œuvre une stratégie en matière d'abordabilité.
3. Établir une stratégie de main-d'œuvre pour le secteur de la petite enfance
  - La Province financera deux activités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel par année.
  - Le maintien du programme de formation complémentaire en éducation de la petite enfance et de la subvention salariale.
4. Adopter une définition provinciale de la qualité dans les services à la petite enfance
5. Élaborer une approche en matière d'inclusion
6. Élaborer une stratégie de résultats et de mesures
7. Sensibiliser le public aux services à la petite enfance et aux services de garde de l'Ontario
  - Créer un carrefour en ligne pour accéder à des renseignements, des services et des outils.
  - Créer une nouvelle identité visuelle pour les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille.

Le budget de 2017 prévoyait le financement requis pour exécuter le plan, y compris 200 millions de dollars en subventions pour frais de garde et 1,6 milliard de dollars pour la création de nouvelles places.

Dans le budget de mars 2018, le gouvernement libéral a annoncé un investissement substantiel de 2,2 milliards de dollars pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. La majorité de cet investissement (930 M\$) est affectée à la gratuité des services d'éducation préscolaire pour les enfants âgés de 2,5 ans à 4 ans à compter de 2020-2021. Les 2,2 milliards de dollars comprennent également 330 millions pour les services de garde dans les réserves; 162,5 millions

en subventions d'exploitation sur les trois prochaines années pour soutenir les services de garde en milieu familial et pour les subventions de frais de garde visant les autres groupes d'âge; 30 millions pour le fonds d'innovation; et un nouveau calendrier pour améliorer les salaires des éducatrices et éducateurs à la petite enfance [gouvernement de l'Ontario, ministre des Finances, 2018].

Les militant.e.s du secteur des services de garde ont souligné que ces engagements en matière d'AGJE en Ontario « changent la donne », mais il reste à voir si le nouveau gouvernement donnera suite au plan d'action [Monsebraaten et Rushowy, 2018].

Comme l'indique le plan d'action, les deux domaines d'action prioritaires du gouvernement sont : (1) « Améliorer l'accès à des services de garde de qualité plus abordables et inclusifs, notamment pour les familles dans le besoin » et (2) « assurer la qualité des services à la petite enfance en tenant compte des personnes dans le besoin ».



## PLAN D'ACTION DE L'ONTARIO

Transferts fédéraux	Exercice 1 : 144 960 100 \$	Exercice 2 : 144 836 900 \$	Exercice 3 : 144 836 900 \$	TOTAL : 434 633 900 \$
---------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

Le plan d'action utilisera les fonds fédéraux pour poursuivre les initiatives du plan quinquennal de l'Ontario pour l'accès universel aux services de garde. Toutefois, il faut mentionner que depuis sa publication, le gouvernement a fait de nouvelles annonces de sorte que des modifications ont été apportées (le présent rapport en tient compte).

### Abordabilité et accessibilité<sup>21</sup>

- **100 millions de dollars dans chacun des trois exercices financiers** pour les services de garde réglementés, y compris :
  - Au moins 80 M\$ par année pour bonifier les subventions ou octroyer des fonds communautaires afin d'offrir des services de garde aux enfants âgés de moins de six ans.
  - Jusqu'à 20 M\$ par année afin d'appuyer l'accès au réseau de services de garde abordables en fonction de priorités locales.
- **39,9 M\$ dans chacun des trois exercices financiers** pour soutenir la création de 100 autres centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille.<sup>22</sup>

### Conditions de travail

- **5 M\$ dans chacun des trois exercices financiers** pour fournir l'accès à des possibilités de formation et de perfectionnement professionnel, y compris :
  - 2 M\$ pour augmenter le nombre d'étudiant.e.s bénéficiant du programme de formation complémentaire des éducatrices et éducateurs de la petite enfance
  - 3 M\$ pour créer six nouveaux centres d'excellence régionaux<sup>23</sup>

<sup>21</sup> Il est logique de considérer ces deux catégories ensemble puisque le plan d'action ne fournit pas de détails précis les distinguant l'une de l'autre.

<sup>22</sup> Le ministère de l'Éducation finance présentement quatre programmes pour la petite enfance et la famille : les centres de l'Ontario pour la petite enfance, les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, les centres de ressources pour la garde d'enfants et le programme *Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur*. Ces quatre programmes seront tous intégrés aux centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille à compter du 1er janvier 2018. Ces centres sont des guichets uniques qui fournissent une gamme diversifiée de services et de liens sans frais aux parents, y compris des services porte ouverte, des activités ciblées de sensibilisation pour les parents et les fournisseurs de soins, des programmes d'apprentissage et de développement de l'enfant et la création de liens pour les familles [gouvernement de l'Ontario, 2016]. Aussi, à compter du 1er janvier 2018, les municipalités seront financées pour agir à titre de gestionnaires des systèmes de services pour ces centres, comme elles le sont pour d'autres services d'AGJE.

<sup>23</sup> Les centres d'excellence pour la petite enfance et les services de garde d'enfants vont « appuyer le changement transformationnel dans le secteur et donner le signal d'un engagement à la fois provincial et fédéral dans la formation professionnelle à long terme dans tout le secteur de la petite enfance ». Le plan d'action précise que six centres d'excellence seront créés en 2018, mais des annonces plus récentes du gouvernement provincial indiquent que seulement trois centres sont dans les cartons : (1) provincial (2) francophone et (3) autochtone [gouvernement de l'Ontario, ministère de l'Éducation, 2017].

## Mode d'exploitation

- Le Plan d'action quinquennal de l'Ontario pour l'accès universel aux services de garde indique que le soutien accru ira en priorité aux services de garde à but non lucratif. Le gouvernement libéral avait indiqué que les nouveaux fonds municipaux seraient accordés en priorité aux services de garde à but non lucratif, une disposition annulée par le nouveau gouvernement conservateur à son entrée en fonction.

## Inclusion, équité et diversité

- Les centres de l'Ontario pour la petite enfance viseront particulièrement les familles dans le besoin, y compris les nouveaux-arrivants en Ontario, les parents adolescents et les familles à faible revenu. Les centres amélioreront « les résultats pour l'enfant et la famille au chapitre de la santé mentale et du bien-être, de l'apprentissage et du développement préscolaire, et de l'inclusion sociale », et plus encore.

## Autre

- S.O.

## *En quoi le plan d'action de l'Ontario est-il innovateur?*

Le plan d'action décrit plusieurs initiatives comme étant novatrices, y compris la maternelle à temps plein; les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille; et les centres d'excellence régionaux qui appuieront des activités de formation et de perfectionnement professionnel de qualité. La Province innove également à l'échelle provinciale en utilisant les fonds pour soutenir de nouvelles initiatives, comme fournir gratuitement des services de garde aux enfants d'âge préscolaire.



Suivant la signature en 2017 de l'entente sur le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le gouvernement fédéral a conclu des accords bilatéraux avec chaque province et chaque territoire et un accord asymétrique avec le Québec. Pour en savoir plus sur ces accords, rendez-vous à

[serviceseducatifspourtous](https://www.serviceseducatifspourtous.ca)



**Un Enfant Une Place**